



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	15

Objet :

Droits de place - abroge et remplace la délibération du 6 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept mai, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 22 mai 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir ELKHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, N'Fissa BENSAID

Absents excusés : Manon BLOQUE, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Ghislaine REBOLLO

Absents représentés : Jacques CORCESSIN pour Sabine HUGUES, Roland VIOLA pour Elisabeth VIOLA, Laure ZEROUALI pour Nicolas CARTAILLER

Secrétaire de séance : Albachir ELKHALFI

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération 2024-007 en date du 6 mars 2024,

Considérant qu'il convient de permettre l'encaissement du droit de place des commerces ambulants en poste fixes et non fixes,

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération susmentionnée,

Considérant l'annexe 1 récapitulatif de l'ensemble des tarifs,

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés décide :

- **D'ABROGER** la délibération 2024-007 du 6 mars 2024,
- **D'INSTAURER** les tarifs, comme indiqué en annexe 1, en introduisant la notion de poste fixe et non fixe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Le secrétaire de séance,
Albachir ELKHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

